



**Conseil  
Municipal**

**Du  
26/02/2015**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois  
à 20 heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
**le 16/02/2015**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Président de séance  
**Le Maire,  
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance  
**Jean-Pierre  
POUGET**

**DELIBERATION N°  
03**

**DOSSIER  
REFERENCE**

Déposée le /  
/ 2015  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2015  
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

**COMMUNE DE VILLEPAROIS**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\* \* \*

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-SIX FEVRIER, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

**ETAIENT PRESENTS**: Mesdames BOHN Christelle, WAIL Mariam, Messieurs BAUGEY Florimond, BOURGEOIS Michel, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard, DUARTE-SERRA Jean

**ETAIENT EXCUSEES OU  
ABSENTES :**

BAGUET Nathalie  
VINCENT Marie-Thérèse

Pouvoir donné à :

MICHEL Bruno

**Aménagement de la rue de Fanican  
Echange de terrain**

\*\*\*

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le dossier d'aménagement de la rue de Fanican, la préfecture nous demande des précisions quant à l'appartenance des terrains bordant cette voie. Pour pouvoir entreprendre les travaux et dans une démarche d'esthétique, je vous propose de procéder à un échange de terrain avec le propriétaire de la manière suivante :

Redonner une partie de terrain en haut de la parcelle contre 120 m<sup>2</sup> constructible environ au niveau de la rue de Fanican ainsi que la construction d'un mur de soutènement de 120 cm de haut pour retenir la terre.

Après débat, le conseil décide à 7 voix contre et 3 abstentions de ne pas accepter la proposition de Monsieur le Maire et lui demande de continuer la négociation afin de la rendre plus équitable.

Votes exprimés : 10 Pour : 0 Contre : 7 Abstention : 3  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Bruno MICHEL

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le